

A C C O R D

**SUR LES ADAPTATIONS DES SALAIRES 2014 ET LEUR DEMANDE
D'EXTENSION**

Les parties signataires des Conventions collectives de travail de la Métallurgie du Bâtiment suivantes :

- Convention collectives de travail pour le métier d'installateur en chauffage, ventilation et climatisation ainsi que pour le métier d'isoleur dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour le métier de monteur électricien dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour le métier de ferblantier, installateur sanitaire dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour les métiers de la serrurerie, constructions métalliques et du store dans le canton de Genève

ont décidé

d'adapter leurs salaires de la manière suivante, dès le 1^{er} janvier 2014 :

1. Augmenter les salaires réels de CHF 70.- par mois (pour un travail à temps complets) ou de CHF 0,40 de l'heure.
2. Augmenter les salaires minimaux des travailleurs qualifiés (salaire applicable après deux ans d'activité après l'obtention du CFC)

Les salaires minimaux sont donc les suivants :

Pour les métiers du chauffage, de la ventilation, climatisation et isolation :

A	Monteur	CHF 29.25
B	Monteur	CHF 28.06
B	1 ^{ère} année après l'apprentissage	CHF 26.92
B	2 ^{ème} année après l'apprentissage	CHF 27.47
C	Aide-monteur	CHF 24.68

Pour les métiers de l'électricité :

- a) Installateurs électriciens qualifiés, électriciens de montage qualifiés et télématiciens qualifiés CHF 29.25
- b) Réassujettis :
- Détenteurs du diplôme d'installateur électricien :
 - Pendant la 1^{ère} année qui suit l'apprentissage CHF 26.92
 - Pendant la 2^{ème} année qui suit l'apprentissage CHF 27.47
 - Télématiciens :
 - Pendant la 1^{ère} année qui suit l'apprentissage CHF 27.47
 - Electriciens de montage :
 - Pendant les 18 premiers mois qui suivent l'apprentissage CHF 26.92
 - Du 18^{ème} mois au 30^{ème} mois qui suivent l'apprentissage CHF 27.47
- c) Aides monteurs CHF 24.68

Pour les métiers de ferblantier et installateur sanitaire :

- a) Ferblantiers, installateurs sanitaires, ou ferblantiers et installateurs sanitaires titulaires du certificat de capacité professionnelle
- Pendant la 1^{ère} année après la fin de l'apprentissage CHF 26.92
 - Pendant la 2^{ème} année après la fin de l'apprentissage CHF 27.47
 - Dès la 3^{ème} année après la fin de l'apprentissage CHF 29.25
- b) Aide monteur CHF 24.68

Pour les métiers de la serrurerie, constructions métalliques et du store :

- a) Travailleur détenteur du certificat de capacité professionnelle
- Pendant la 1^{ère} année après l'apprentissage CHF 26.92
 - Pendant la 2^{ème} année après l'apprentissage CHF 27.47
 - Dès la 3^{ème} année l'apprentissage CHF 29.25
- b) Aide monteur CHF 24.68

3. Adapter les salaires des apprentis, à l'exception des salaires des apprentis installateurs électriciens CFC, télématiciens CFC, électriciens de montage CFC et planificateurs électriciens CFC.

Les salaires d'apprentissage sont donc les suivants :

Chauffage – Ventilation – Froid

Degré	APPRENTIS MONTEURS EN CHAUFFAGE, MONTEURS FRIGORISTES, CONSTRUCTEURS D'INSTALLATIONS DE VENTILATION	APPRENTIS PROJETEURS EN TECHNIQUE DU BATIMENT CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION
1 ^{ère} année	CHF 840.--	CHF 840.--
2 ^{ème} année	CHF 1'150.--	CHF 1'150.--
3 ^{ème} année	CHF 1'500.--	CHF 1'500.--
4 ^{ème} année	CHF 1'850.--	CHF 1'850.--

Electricité – Télématique

Degré	APPRENTIS INSTALLATEURS ELECTRICIENS CFC, TELEMATICIENS CFC, ELECTRICIENS DE MONTAGE CFC	APPRENTIS PLANIFICATEURS ELECTRICIENS CFC (EX DESSINATEURS)
1 ^{ère} année	CHF 745.--	CHF 650.--
2 ^{ème} année	CHF 1'020.--	CHF 980.--
3 ^{ème} année	CHF 1'300.--	CHF 1'365.--
4 ^{ème} année	CHF 1'850.--	CHF 1'915.--

Ferblanterie – Sanitaire

Degré	APPRENTIS FERBLANTIERS, FERBLANTIERS INSTALLATEURS SANITAIRES, MONTEURS SANITAIRES	APPRENTIS PROJETEURS EN TECHNIQUE DU BATIMENT SANITAIRE
1 ^{ère} année	CHF 840.--	CHF 840.--
2 ^{ème} année	CHF 1'150.--	CHF 1'150.--
3 ^{ème} année	CHF 1'500.--	CHF 1'500.--
4 ^{ème} année	CHF 1'850.--	CHF 1'850.--

Serrurerie – Constructions Métalliques – Store

Degré	APPRENTIS CONSTRUCTEURS METALLIQUES CFC, STORISTES	APPRENTIS DESSINATEURS CONSTRUCTEURS SUR METAL CFC
1 ^{ère} année	CHF 840.--	CHF 840.--
2 ^{ème} année	CHF 1'150.--	CHF 1'150.--
3 ^{ème} année	CHF 1'500.--	CHF 1'500.--
4 ^{ème} année	CHF 1'850.--	CHF 2030.--

De plus, les parties signataires :

1. Confirment, pour les quorums prévus par l'article 2 LECCT, les chiffres mentionnés dans leur requête de prorogation de l'extension des quatre Conventions collectives de travail de la Métallurgie du Bâtiment, Genève, du 26 juillet 2013.
2. Mandatent la Conférence paritaire MBG pour requérir l'extension de ces salaires.

Ainsi fait à Genève en dix exemplaires, le 15 janvier 2014

POUR LES ASSOCIATIONS PATRONALES

**ASSOCIATION DES INSTALLATEURS
ELECTRICIENS DU CANTON DE GENÈVE (AIEG)**

LE PRÉSIDENT :
PHILIPPE MASSONNET



**METAL GENÈVE, ASSOCIATION GENEVOISE DE
LA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET DU STORE**

LE PRÉSIDENT :
DANIEL HOFMANN



**AGCV-SUISSETEC, ASSOCIATION GENEVOISE
DES ENTREPRISES DE CHAUFFAGE ET DE
VENTILATION**

LE PRÉSIDENT :
JEAN-FRANÇOIS MINO



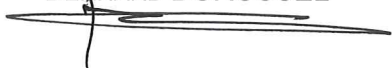
**ASSOCIATION DES MAÎTRES FERBLANTIERS ET
INSTALLATEURS SANITAIRES DU CANTON DE
GENÈVE (AMFIS)**

LE PRÉSIDENT :
PIERRE CHALUT



**SYNDICAT PATRONAL GENEVOIS DE LA
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE (SPGCM)**

LE PRÉSIDENT :
BERNARD DURUSSEL



**UNION GENEVOISE DES INSTALLATEURS
ELECTRICIENS (UGIE)**

LE PRÉSIDENT :
ALAIN GRANDJEAN



LE SECRÉTAIRE
NICOLAS DROZ

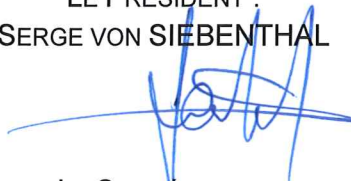


LE SECRÉTAIRE
NICOLAS DROZ



SUISSETEC, SANITAIRE FERBLANTERIE GENÈVE

LE PRÉSIDENT :
SERGE VON SIEBENTHAL



LE SECRÉTAIRE :
SONIA GATTI



SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL UNIA

GROUPE DES ELECTRICIENS

LE PRÉSIDENT :
GAETANO INCARBONE



GROUPE DES SERRURIERS

LE PRÉSIDENT :
PHILIPPE GROSCLAUDE



GROUPE DES MONTEURS EN CHAUFFAGE

LE PRÉSIDENT :
JEAN-LOUIS NISON

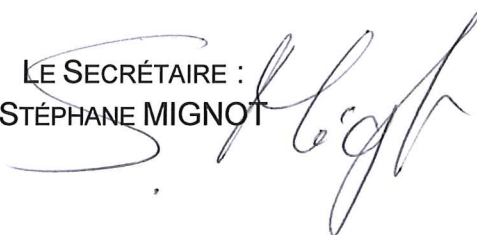


GROUPE DES FERBLANTIERS INSTALLATEURS SANITAIRES

LE PRÉSIDENT :
LORENZO PIERELLA



LE SECRÉTAIRE :
STÉPHANE MIGNOT



LE SECRÉTARIAT CENTRAL



CO-PRÉSIDENT :
RENZO AMBROSETTI

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR :
ALDO FERRARI

